



LA MACRONAISE NE PREND PAS !

On ne fait pas d'un âne un cheval de course... Et on ne peut pas faire d'un affairiste, un défenseur des acquis sociaux. Baisse des APL, dérèglementation de la législation du travail, limitation des indemnités de licenciement, le ton macroneux est donné ! Mais il est un projet qui caractérise bien le gouvernement Macron. Présentées comme une augmentation du pouvoir d'achat, l'augmentation de la CSG et la suppression de cotisations sociales qui doivent être mises en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2018 sont en fait une baisse importante de la valeur du travail, de votre travail.

LA PETITE DIFFERENCE ET SES GRANDES CONSEQUENCES !

Aujourd'hui, La CSG est de 7,2% prélevée sur les seuls salariés, moins de 6,6% pour les retraités, 8,2% pour les placements. La clique macroneuse veut la faire passer à 9,2% pour les salariés et 8,3% pour les retraités. En compensation, pour les salariés de droit privé (uniquement) la cotisation maladie (0,75%) et la cotisation chômage (2,4%) devraient être supprimées.

La feuille de salaire comporte le salaire net (ce que l'on touche sur son compte) et les cotisations salariales et patronales. La somme de ces 3 éléments est la valeur votre travail. Si un de ces 3 éléments baisse, la valeur de votre travail baisse...

Le premier principe des cotisations sociales pour les organismes sociaux, c'est qu'elles sont payées à la fois par le salarié et par l'employeur (part patronale). La part patronale va de 4% (chômage) à 12,89% (maladie)

Le deuxième principe c'est que ces sommes sont directement gérées par un organisme pour une utilisation précise : retraite, maladie, chômage, CAF.

Le troisième principe, c'est que le paiement d'une cotisation sociale ouvre des droits : remboursement maladie, allocation chômage, etc... C'est ce que l'on appelle le salaire différé. Les cotisations ne sont pas du salaire que l'on touche immédiatement, mais c'est du salaire que l'on perçoit quand on est malade, au chômage ou en retraite..

LA MANIP DU REMPLACEMENT DE LA COTISATION SOCIALE PAR L'IMPÔT !

La CSG est dénommée abusivement « cotisation sociale généralisée », car ce n'est pas une cotisation mais un impôt. Comme tout impôt, il n'ouvre droit à rien. Comme tout impôt, il n'est pas affecté à une utilisation spécifique mais peut servir à tout, par exemple pour financer des bombardements en Irak !. Certains macroneux proposent déjà de prendre une partie de la CSG pour compenser l'éventuelle suppression de la taxe d'habitation !

En France, le principe a été jusqu'à dans les années 2000 d'une prise en charge du financement des organismes sociaux selon un rapport d'environ 20/40 (20% des cotisations payés par le salarié, 40% payées par l'employeur).

Depuis une trentaine d'années, de nombreuses mesures (exonérations de cotisations patronales jusqu'à 1,6 SMIC, le CICE) se sont accumulées pour faire baisser la « part patronale ». Aujourd'hui, le rapport est de 23% / 30%. Ainsi sur un salaire de 1820 euros, le salarié du secteur privé paiera 451 euros de cotisations sociales quand le patron paiera 550 euros (alors qu'il aurait dû en payer 806) !! Ces mesures qui devaient favoriser l'embauche (Gattaz en avait promis 1 million) ont favorisé le ...chômage! En fait, ces mesures n'ont fait qu'augmenter considérablement les profits.

Tout le but de la clique macroneuse, c'est d'accélérer la baisse de la part patronale dans le financement des organismes sociaux par la transformation des cotisations en impôt, la CSG ! Mais évidemment, la CSG étant payée par le seul salarié, il faut une grosse augmentation (1,7%) pour compenser ce que ne paient ou ne paieront plus les patrons !

Autre conséquence importante : si la cotisation ouvre des droits (remboursement sécu, allocations chômage, etc..) l'impôt devient incontrôlable et les « allocations » deviennent des revenus de substitution indépendants du salariat. D'ailleurs, le gouvernement ne compensera pas l'augmentation de la CSG pour les fonctionnaires...

Pour SUD, Il n'y a pas d'autre alternative que de s'opposer à cette arnaque

COCOTTE MINUTE !

Tout le monde croyait que VSMP voulait dire « veiller sur mes parents ».. Et bien non ! Si l'on en croit « Forum », organe central du parti totalitaire de la direction, ce serait plutôt « veiller sur mes poules » ! Pas au bois de Boulogne, ni rue St Denis. Non, cela se passe au centre financier de Rennes.

L'Europe qui gaspille l'argent du contribuable organise chaque année une semaine du « développement durable ». C'est la mode et tous les blaireaux en sont adeptes. Il paraît aussi que les poules, c'est du développement durable (de lapin) ! On ne voit pas bien le rapport avec le développement durable, sauf à penser que la France rurale des années 20 qui élevait des poules dans chaque foyer était le top du développement, de l'hygiène et du traitement des déchets ! C'est dans ce cadre de basse-cour que ceux qui n'ont rien à faire dans les entreprises rivalisent d'idées plus ou moins stupides. Uniquement pour faire de la pub à leur boîte. Après des villes comme Sion, Versailles ou Montélimar en 2015, la direction du centre financier de Rennes a donc lancé son opération « adopte une poule ». Avec chèque Kdo de 50 euros pour acheter de la nourriture et même un poulailler. Cela fait cher de l'œuf pondu !

Ce qui est le plus drôle, c'est qu'au même moment, il y avait un plan d'extermination de plus de 4 millions de gallinacés infectés par la grippe aviaire en France !! En effet, le virus extrêmement contagieux mute même si son passage à l'homme est assez rare. Notons d'ailleurs que plusieurs villes interdisent les poules en zones urbaines. Cela nous rappelle donc une bonne chanson de Souchon, « *Poulailler song* » : *« Dans les poulaillers d'acajou, / Les belles basses-cours à bijoux, / On entend la conversation d'la volaille qui fait l'opinion / Ils disent... »*

Il paraît que les quelques propriétaires des poules doivent fournir de temps à autres des photos de leurs gallinacées à la direction de La Poste en garantie de leur bon traitement. Car, oui une poule, cela se soigne et cela mange autre chose que des déchets alimentaires ! Gageons que plusieurs poules ont déjà fini dans la cocotte-minute !

«DIAGONAL » DES FOUS !

La direction de La Poste aime bien l'absurdité... Même si le bureau de poste de Rapatel est encore ouvert, les recommandés et les colis du quartier sont avisés au magasin « Diagonal », rue de Chateaugiron à Rennes. Et puis pendant l'été, la supérette a fermé ses portes. Croyez-vous que le « directeur d'établissement » ait donné l'ordre d'aviser les objets en instance à Rapatel ? Non ! Il a donné l'ordre de les aviser à Rennes Crimée soit à 2 kms de là ! On sent bien que le « client est au centre de ses préoccupations » comme ils disent ! La direction de La Poste a fermé le bureau de poste de La Poterie, il y a plus de 6 mois et a fait aviser les objets chez un commerçant de La Poterie. Celui-ci partant en vacances aussi, les usagers ont eux aussi été invités à se rendre à Crimée. Cela faisait du monde, cela faisait beaucoup de mécontents...

La volonté constante et permanente de tuer le réseau des bureaux de Poste n'est donc plus à démontrer !

G T M PAS DU TOUT !

Attention : Nous tenons à mettre en garde les agents (notamment ceux qui sont au réseau) qui ont leurs absences gérées par GTM (gestion du temps mutualisé). En effet, il y a un certain nombre de dysfonctionnements au détriment des agents notamment ceux qui travaillent à temps partiel ! Or, à terme, tous les postiers devraient subir cette gestion.

Pour poser ses absences (congrés, etc..), il faut aller dans « mon espace RH » sur micro, saisir les dates et attendre que son chef valide la demande. Que se passe-t-il si le chef ne valide pas la demande, parce qu'il est absent ou parce qu'il oublie ? Là, personne ne sait...

Mais surtout, GTM est une application qui manifestement a une drôle de façon de calculer. Exemple : un collègue qui est au guichet et qui a un temps partiel tous les mercredis pose 7 jours de congés. L'appli lui en compte 9 !! Cette mésaventure est arrivée depuis 2 mois et toujours pas de régularisation en vue ! Nous suggérons de régulariser très rapidement l'appli, sinon les recours devant les juridictions compétentes vont se multiplier.

LBP : STAGNATION

Nous n'avons jamais considéré que les bilans présentés par La Poste et la Banque Postale étaient sincères.. Alors quand on nous dit que le résultat d'exploitation de la LBP dans ses activités aux particuliers (banque de détail et banque privée qui constitue son plus gros pôle de revenus) recule de 26,6 %, à 309 millions d'euros, et que le produit net bancaire (PNB) s'érode de 5,6% sur un an, à 2,8 milliards d'euros, nous prenons cela avec des pincettes. Nous savons que les résultats financiers sont la conséquence de magouilles financières (vente de titre Visa en 2016, résultats de la CNP et d'AEW Europ en 2017).

Contrairement aux gogos de tous poils y compris syndicalistes, nous n'avons jamais cru à la fable qui annonçait qu'en 2020, le PNB de la banque postale représenterait 50% du chiffre d'affaire de La Poste. Il est clair que la création de la filiale « la banque postale » en 2006 a fragilisé les services financiers de La Poste et hypothéqué leur avenir. D'ailleurs, les patrons de La Poste et de la Banque Postale font tout ce qu'ils peuvent pour supprimer le travail réel, démanteler les services et supprimer les emplois. Cela s'appelle le programme « excello » !

CRIMEE : TOTALITAIRE OU DEMOCRATE ?

La direction de La Poste fait voter les facteurs sur des régimes de travail qu'elle a concoctés unilatéralement. C'est l'arnaque habituelle. A Crimée, 2 scénarii étaient proposés au vote le 6 juillet, 2 scénarii qui aboutissent au même résultat : 4 tournées supprimées, 1 facteur qualité supprimé, 3 jours de sécables par semaine, le système de la méridienne (2 tournées dans la journée) généralisé sur toutes les tournées. Ni peste, ni choléra, SUD appelait à une abstention franche et massive. Résultats : sur 38 inscrits, 2 blancs, 1 seul « exprimé » soit, 0,02% !. Reste une question : La direction tient compte du résultat ou non ? La réponse a été apportée le 7 Aout dernier ! En effet, lors du comité technique, la direction a voulu acter la « dénonciation » des régimes de travail actuellement en vigueur à Rennes Crimée. Après la non prise en compte d'un vote, procéder par « dénonciation », on se croirait en Corée du Nord !

DERAPAGE...

De plus en plus, les postiers se font interpellés par leurs amis qui leur demandent pourquoi le facteur ne passe pas tous les jours leur distribuer le courrier. Ils se sentent grugés, et ils ont raison !

Une explication s'impose d'autant que ce système va se généraliser. Les patrons de La Poste appellent cela la « distribution pilotée ». Drôle de pilotage !

Le réseau d'acheminement est constitué de 27 PIC (ex-centres de tri) et de plusieurs centaines de PDC (plates formes de distribution de courrier). Le but de la « distribution pilotée » est de retenir dans les PIC du courrier de plusieurs tournées et de ne les mettre en distribution que lorsque la direction estime que le volume est suffisant pour que cela soit rentable. Dans leur grande mansuétude, les escrocs du pilotage affirment qu'ils ne retiendront pas le courrier plus de 3 jours.

Sur les 1000 boîtes à lettres d'une tournée, certaines ont du courrier tous les jours, d'autres pas... C'est ce que les patrons de La Poste appellent le « taux de visite ». Supposons que 600 boîtes aux lettres reçoivent une lettre tous les jours et que 400 n'en reçoivent que quelques jours par semaine. La partie de lettres destinées aux 400 boîtes sera stockée à la PIC jusqu'à temps que le volume soit suffisant pour que ce soit « rentable ». Elle ne sera débloquée et envoyée aux facteurs pour la mise en distribution qu'une ou deux fois par semaine.

Pourquoi est-ce une escroquerie ?

Jusqu'à présent, c'est l'expéditeur qui choisissait la rapidité de traitement et de distribution au moment de l'affranchissement. Et bien maintenant, l'expéditeur aura beau avoir affranchi une lettre à 0,85 euros, ce sera en fonction du taux de visite du destinataire que la lettre sera distribuée en J+1 ou J+4, voire plus !! Si ce n'est pas de la corruption et de l'escroquerie, on ne sait pas ce que c'est !

Le plus drôle ou dramatique, c'est que les mêmes managers qui étaient capables de faire passer en conseil de discipline un facteur qui, en dépassement horaire, avait ramené du courrier de sa tournée, retardent volontairement la distribution du courrier !!

Ce qui les mène, ce sont les gains de productivité... Car ce système permettrait de diminuer chaque tournée d'un établissement de 5 à 10 minutes par jour et cela permettrait de lisser la charge pour que le facteur soit « à bloc » tous les jours et surtout de supprimer des tournées.

Ce n'est pas de la distribution pilotée, c'est de la distribution sabotée.

VSMP : DES RELATIONS HUMAINES TARIFEES

A ne pas confondre avec ASVP ((*Agent de Surveillance des Voies Publiques*). Non là, ce n'est qu'un produit commercial de La Poste qui veut dire « *Veiller sur mes parents* ». Car, les dirigeants de La Poste veulent tarifier les relations humaines entre les facteurs et leurs clients... Lancée le 22 mai 2017, la Publicité chute sur l'offre de lancement, une promo sans doute: un forfait mensuel incluant une visite hebdomadaire du facteur et une télé assistance fournie par Europ Assistance pour 19,90 euros par mois pendant un an.

A ce tarif, il n'est pas question d'un service relevant du médical ou du soin. Ouf ! On a eu peur des conséquences mortifères. Non, il s'agirait pour le facteur de : « *passer un moment de convivialité, de discussion et d'échange* ». C'est donc un court passage qui, après la promo de lancement, sera tarifée 39,90 euros par mois pour un seul passage. Le second passage par semaine coûte 59,90 euros par mois, 4 passages, 99,90 euros, et 6 passages, 139,90 euros. Et attention, le facteur (soi-disant formé spécialement pour) ne doit rester pas plus de ...5 minutes. Il demande comment cela va, coche sur le smartphone qu'il n'y a rien à signaler fait signer la personne âgée et continue sa tournée !

Tarifier la relation humaine du facteur avec ses « clients » est particulièrement infâme et démontre bien le caractère « affairiste » des dirigeants de La Poste. Car le facteur n'a pas attendu les super managers de La Poste pour connaître parfaitement les gens sur sa tournée et pratiquer la convivialité... gratuitement ! Ce sont au contraire les super managers qui par leur calcul minute après minute du travail du facteur ont fait la chasse à ce temps convivial. Ce sont encore eux qui par l'introduction de la sécabilité ont fait que l'utilisateur voit des facteurs

différents effectuer la même tournée sur la semaine. Ce sont encore eux qui en supprimant des postes de travail permanents ont recours à du personnel occasionnels qui déstabilisent les personnes âgées.

VSMP est un bidon et malgré une pub énorme, moins d'1 millier de contrats a été conclu sur les 80 000 tournées ! Prendre les personnes âgées pour des vaches à lait parce que les pouvoirs publics et les politiques ne mettent pas en oeuvre une prise en charge collective est franchement infect.

L'OPPORTUNISTE

Le 7 juillet, le CHS-CT de l'établissement de Bruz était convoqué par le président. Jusque-là, rien d'anormal. Sauf que Jaffré, le président de CHS-CT qui officiait auparavant à St Jouan des Guérêts n'arrêtait pas de s'en prendre au secrétaire du CHS, un facteur de Bain de Bretagne : ordre du jour fait par Jaffré sur la position de travail du collègue, pas de temps pour faire les comptes rendus, plus tout un tas de petites mesquineries dont il est coutumier vis-à-vis des agents.

Le secrétaire du CHS avait demandé plusieurs jours à l'avance la présence d'un expert de SUD-PTT au CHS-CT... Refus catégorique de Jaffré ! Nous avons alerté alors l'inspection du travail sur les entraves répétées au fonctionnement du CHS-CT de Bruz faite par Jaffré. Et le 7 Juillet, une inspectrice du travail, Mme Lemée, se déplace pour apprécier la situation et assister au CHS comme elle en a le droit... Surprise de Jaffré qui de rouge devient cramoisi (et Champlure).

Le collègue, expert de SUD attend devant la porte l'autorisation d'entrer. La réunion commence avec un vote sur sa présence ou non. Et là... revirement ! Jaffré à qui on ne demandait rien, se met à voter pour la présence du camarade qu'il avait refusée par écrit quelques jours auparavant !

Comme le chante Dutronc dans « l'opportuniste » : « *Moi je ne fais qu'un seul geste, Je retourne ma veste* » L'Inspectrice du travail a été obligée de lui expliquer comment fonctionnait un CHS-CT, le respect des représentants du personnel, les droits qu'ils avaient et que le dialogue social y gagnerait s'il changeait d'attitude... A-t-il compris ? Rien n'est moins sûr.

ON NE VIT QU'UNE FOIS

Des milliers de cartouches d'imprimantes de toner usagé transitent par les plates formes colis.

A Gennevilliers, plus 1800 cartouches d'encre usagée sont acheminées par jour... Elles sont triées et manipulées par les postiers. Ces cartouches voyagent avec les autres colis et sont parfois éventrées. Le problème, c'est que c'est dangereux. Le deuxième problème, c'est que les patrons de la Poste le nient ! Souvenez-vous des dégâts de l'amiante. Pendant des dizaines d'années, on a expliqué aux ouvriers que l'amiante n'était pas dangereux pour la santé. Pourtant dès 1906, un inspecteur du travail faisait le rapprochement entre le nombre élevé de morts chez les ouvriers et l'amiante qu'ils manipulaient. Mais ce n'est qu'en 1945 que l'amiante est inscrite au tableau des maladies professionnelles et ce n'est qu'en 1997 que son utilisation est interdite.

Stockée n'importe comment, la cartouche d'encre usagée répand sa poudre. Et sa poudre est cancérigène. Elle contient de l'oxyde de fer, du noir de carbone et du titane, du chrome et du zinc, des substances classées cancérigènes.

Les postiers qui les manipulent, les trient, les réparent sont donc exposés à ce danger. D'ailleurs, le responsable de SUD de la PFC de Gennevilliers constatait que des salariés se plaignaient de brûlures de la gorge voire de maux de tête. Il a multiplié les alertes...mais la direction de La Poste a fait ce qu'elle fait de mieux : la sourde oreille. Le responsable de SUD fait donc faire une expertise par l'intermédiaire du CHS-CT et l'expertise confirme la dangerosité des toners, 6 ans après l'alerte de l'INRS !! Avant l'été 2017 sur la PFC du Rheu, le responsable de SUD fait intervenir l'inspection du travail qui ne comprend pas que la direction de La Poste nie totalement le problème et ne prend aucune mesure pour protéger les salariés.

Alors ? Alors, nous ne tenons pas à perdre notre vie à la gagner. Il va falloir que la direction de La Poste bouge de gré ou de force et prenne les mesures nécessaires à la santé des agents. Ces directeurs et autres managers de pacotille sont les champions du monde pour parler « posture », « respect », « bien-être au travail », etc... Mais dès qu'il y a un

véritable problème de santé publique, c'est la fuite. A partir du moment où le problème soulevé est public, connu de tous, la responsabilité pénale de certains dirigeants est engagée. Et SUD ne les lâchera pas.

TETE DE GONDOLE

Il paraît que pour faire avancer un âne, il faut lui mettre sous le nez une carotte. La directrice de La PIC est, semble-t-il, adepte de cette méthode. En effet, elle instaure la récompense de la « bonne » action du mois. Et « l'action du mois » est récompensée de 50 euros ! Ouah ! Encore plus fort ou plus bête comme on voudra, la directrice demande aux agents de La Pic de voter pour déterminer qui sera l' élu de son Lean-management et donc qui aura les 50 euros !

Qu'est-ce que le Lean management ? Demander aux salariés de trouver des idées pour aller plus vite en évitant les tâches inutiles pour l'entreprise. Des idées gratuites sans retours financiers.. Mais qu'est ce qui est inutile ? Les temps de dialogue entre collègues, de repos, sont perçus comme des gaspillages par les directions... pas pour nous !

Selon les ergonomes du travail, les conséquences du Lean sur la santé, les conditions de travail et de vie sont désormais connues : pénibilité physique et TMS (troubles musculo-squelettiques) identiques aux organisations tayloriennes, niveaux de stress et de troubles psychosociaux nettement supérieurs.

Et pour le coup, depuis la mise en service de la PIC le 28 mai 2012, les TMS n'ont cessé d'exploser année après année ! Alors ? Pour SUD, l'action du mois, c'était la grève du 20 juin dernier contre la suppression des compensations du travail les veilles de férié pour les services de nuit. Et cela fait plus que 50 euros !

COLIPRIME !

Les dirigeants de La Poste ont concocté un projet d'accord pour une modifier une misérable prime. Ce texte sera soumis à la signature des organisations syndicales en septembre 2017. Aujourd'hui, la direction attribue une prime baptisée « bonus » et une autre prime baptisée « challenge ». Le bonus, c'était en fonction de critères individuels et collectifs totalement opaques à raison de 175 euros par trimestre pour un ATM. Il y avait même un super bonus

éventuel selon les années de... 150 euros pour les services support (BU colis, ADV, etc..) !

Le Challenge est basée sur le présentisme sur une période de 24 jours en décembre : interdiction d'être malade, d'assister au décès d'un proche, de faire grève, de prendre des congés... pour toucher cette prime ! Sans rire, les dirigeants de La Poste écrivent dans leur texte : « *afin de prendre en compte les attentes et les enjeux opérationnels du marché colis et de valoriser le travail réalisé par les agents en établissement, la prime challenge est rénovée par le présent accord* » « Rénovée » ??? Non ! C'est plutôt un asservissement !

Tout d'abord, le bonus et le super bonus seront supprimés pour les services support...

Au lieu de 24 jours en décembre, la direction veut que la durée de présentisme soit de 40 jours entre le 31 octobre et le 31 janvier pour toucher une prime « challenge » de 416 euros au maximum ! Soit 20 fois moins que la « part variable d'un directeur de PFC !

Gageons qu'il y aura des syndicats (FO, CFDT, CGC) qui signeront cette misère. S'ils avaient été là du temps de l'esclavage, ils auraient supplié le maître de négocier le poids de leurs chaînes. Non seulement, SUD ne va pas signer... mais nous considérons que cette prime n'a aucun fondement juridique légal et qu'elle est illégale dans son attribution !

100%

Depuis le 3 juillet les patrons de La Poste lancent un jeu de la Poste mobile. Ils annoncent que c'est gagnant à 100% ! Après avoir enregistré son numéro de portable sur la page internet de LPM, on gagne des points de fidélité si on est chez LPM.. Et si on est chez un autre opérateur, le jeu prend une allure d'escroquerie. Le joueur gagne alors 5 mois d'abonnement gratuit !! La LPM lui offre alors une carte Sim gratuite contre une remise d'un RIB. Mais le « gagnant » doit demander la portabilité et le code RIO ce qui entraîne d'office la résiliation de son abonnement précédent. Et Hop, il est client LPM sans le savoir ! Sans compter bien entendu la constitution de fichiers « clients » à partir de données personnelles, ce qui n'est pas admis par la CNIL !